



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports****Soixante-neuvième session**

Genève, 12-14 juin 2018

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Collecte de données, évolution méthodologique  
et harmonisation des statistiques des transports :  
Glossaire des statistiques des transports****Mise à jour du Glossaire des statistiques des transports :  
processus engagé****Note du secrétariat\*****I. Généralités**

1. Le Glossaire des statistiques des transports est une publication conjointe de la Commission économique pour l'Europe (CEE), du Forum international des transports (FIT) et de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat). Il s'agit d'un document de référence essentiel pour la collecte et la production de statistiques des transports. La quatrième édition a été publiée en 2009 et le Groupe de travail a noté au cours des dernières sessions qu'une nouvelle édition était nécessaire pour tenir compte de l'évolution des transports.

2. Lors de sa soixante-huitième session, en 2017, il a décidé de créer un groupe informel d'experts d'États Membres et d'organisations internationales pour servir de forum de discussion destiné à fournir des contributions et à suggérer des modifications pour la nouvelle édition du Glossaire. Le mandat du Groupe, tel qu'il a été approuvé par le Groupe de travail à la soixante-huitième session, peut être consulté dans le document ECE/TRANS/WP.6/2017/1. Le présent document développe le mandat et décrit les activités entreprises depuis la dernière session du Groupe de travail, étape par étape.

3. Lors de la soixante-huitième session, certains des amendements proposés ont été mentionnés, notamment :

- a) L'ajout d'une section sur les accidents maritimes ;

---

\* Le présent rapport est soumis après la date prévue pour que les informations les plus récentes puissent y figurer.



- b) L'amélioration de la portée mondiale du Glossaire ;
  - c) L'introduction de nouvelles sections concernant les incidences des transports sur l'environnement et la mobilité des passagers ;
  - d) L'amélioration de la cohérence des définitions entre les différents modes, dans la mesure du possible ;
  - e) La révision de l'ensemble des définitions du Glossaire pour éliminer les erreurs et les doubles emplois et veiller à ce que les définitions reflètent la réalité des statistiques recueillies par les États membres.
4. Ces idées générales ont toutes été examinées au cours des travaux du Groupe.

*Document(s) :* ECE/TRANS/WP.6/173, ECE/TRANS/WP.6/2017/1.

## II. Activités entreprises

5. Dans le courant de la première semaine de juillet 2017 le secrétariat a envoyé un appel à candidatures et demandé aux parties prenantes de procéder à leur propre réexamen du Glossaire pour voir ce qui pourrait être ajouté ou revu. Cette invitation a été envoyée à tous les États membres de la CEE ainsi qu'aux organisations internationales concernées. Elle a été adressée aux principaux interlocuteurs de la CEE en matière de statistiques des transports dans chaque État membre et organisation internationale, qui étaient également encouragés à contacter tous les experts concernés dans leur organisation (ou ailleurs dans leur administration nationale) afin que les spécialistes du domaine soient en mesure de contribuer selon les besoins. Outre les États membres de la CEE, Eurostat et le Forum international des transports ont pris contact avec leurs parties prenantes séparément.

6. Seize États membres (avec un ou parfois de multiples contacts) et plusieurs organisations internationales ont indiqué qu'ils seraient en mesure de participer sous une forme ou une autre. Les États Membres qui ont indiqué leur désir de participer étaient les suivants : Autriche, Canada, Espagne, Irlande, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Lettonie, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Suisse, Tchéquie et Turquie. Les organisations internationales ayant répondu par l'affirmative étaient la Fédération routière internationale, l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer (ERA), la Commission du bassin de la Save, l'Union internationale des chemins de fer, la Direction générale de la mobilité et des transports (DG MOVE) de la Commission européenne, la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR), la Commission du Danube et l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) (en plus des trois organismes promoteurs).

7. Une conférence téléphonique a été organisée en septembre 2017 afin d'examiner le processus et la manière dont le Groupe d'experts mènerait ses travaux. À ce stade, il a été convenu que, pour veiller à ce que les discussions restent pertinentes et ne s'écartent pas du sujet, les travaux seraient organisés par mode de transport et que des coordonnateurs modaux issus des États membres seraient choisis pour superviser les travaux.

8. Le secrétariat a créé une page wiki pour faciliter l'examen du nouveau contenu et des modifications, ce qui permettait que toutes les contributions soient publiées au même endroit.

9. En décembre 2017, les coordonnateurs modaux ont été choisis comme suit : le Canada pour le transport ferroviaire, la Norvège pour le transport maritime, l'Espagne pour le transport aérien et la Suède pour le transport routier. Ces coordonnateurs modaux ont encouragé les experts qui n'avaient pas encore envoyé d'observations à le faire pour la fin janvier 2018. Ce délai a par la suite été prolongé à la mi-février pour permettre des observations finales.

10. Toutes les modifications proposées jusqu'à ce stade ont été mises à la disposition des experts du Groupe pour qu'ils les examinent et elles ont été discutées ligne par ligne au cours d'une réunion de deux jours qui s'est tenue au siège du FIT, à Paris, les 22 et 23 mars 2018. La réunion a été facilitée par une liste récapitulant les modifications proposées, organisée par mode de transport. Pour faire en sorte que les experts qui ne pouvaient participer à la réunion

en personne aient la possibilité d'apporter leur contribution, cette liste a été diffusée à tous les membres du Groupe d'experts le 1<sup>er</sup> mars, afin de recueillir leurs observations, et affichée sur la page wiki simultanément.

11. La réunion a été suivie par deux coordonnateurs modaux (la Suède, en personne, et la Norvège, par vidéoconférence). Par ailleurs, Eurostat, le FIT, la CEE, l'ERA, l'Agence européenne pour la sécurité maritime et la DG MOVE ont assisté à cette réunion, outre les consultants chargés de faciliter le processus de mise à jour.

12. Étant donné le grand nombre de modifications proposées, la complexité des points examinés et les contraintes de temps, toutes les définitions n'ont pu être examinées au cours de cette réunion. Les discussions se sont poursuivies à distance sur les questions relatives au transport ferroviaire, au transport maritime et au transport par voie navigable dans les semaines qui ont suivi la réunion. Outre les États membres et les organisations internationales susmentionnés, le coordonnateur modal du transport ferroviaire, le Canada, a pu se joindre à la réunion de suivi sur le chapitre ferroviaire et la CCNR a participé à la réunion sur le chapitre relatif aux voies navigables intérieures.

13. Ces examens modaux ont tous été conclus avant la fin avril. C'est ainsi qu'un document récapitulatif énumérant toutes les modifications a pu être partagé le 15 mai avec l'ensemble du Groupe d'experts, pour procéder à la vérification finale des modifications et ajouts approuvés. Une fois cette vérification achevée, un projet de texte provisoire sera distribué deux semaines avant la session du Groupe de travail.

### **III. Activités à venir**

14. Sur la base des décisions prises à la réunion physique et à la réunion virtuelle de suivi, outre les observations finales reçues après ces réunions, un projet consolidé de cinquième édition du Glossaire a été élaboré pour être présenté et examiné à la soixante-neuvième session du Groupe de travail. Le Groupe de travail et d'autres parties prenantes auront la possibilité de formuler d'autres observations avant sa publication, prévue pour le début 2019.

15. Les travaux sur les chapitres concernant les incidences des transports sur l'environnement et la mobilité des passagers n'avaient pas encore débuté au moment où s'est tenue la réunion du Groupe de travail. Par conséquent, ces chapitres seront ajoutés en tant qu'annexes dans le courant de l'année, les contributions de tous les experts concernés des États membres étant les bienvenues.

16. Le secrétariat, de concert avec le FIT et Eurostat, s'est efforcé de faire participer les États membres à chaque étape du processus de révision : des consultations étaient menées régulièrement et toutes les modifications proposées étaient en accès libre sur le site wiki. Le travail effectué par les pays a abouti à ce qu'un projet de cinquième édition provisoire soit disponible douze mois après le début du processus, ce qui constitue un effort remarquable. Le secrétariat remercie particulièrement tous les États membres et toutes les organisations internationales qui ont participé à ce travail.